

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 25/01

ÉFAI – 010070 – AFR 56/004/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE

TANZANIE **Mohammed Ali Yussuf**
Hamad Masaud Hamad
Maulid Makame Abdallah
Juma Othman Juma
Ahmed Seif
au moins 300 autres personnes

Londres, le 31 janvier 2001

Les cinq hommes nommés ci-dessus figurent au nombre de plusieurs centaines de personnes qui ont été arrêtées entre le 25 et le 28 janvier sur les îles d'Unguja et de Pemba (qui constituent l'archipel de Zanzibar), ainsi que dans la capitale tanzanienne, Dar es Salaam, sur le continent. Il semblerait que certaines des personnes appréhendées aient été torturées. L'organisation craint que les individus interpellés ne soient en danger. En outre, elle est préoccupée par les informations selon lesquelles la police continue d'arrêter des membres présumés de l'opposition.

D'après les informations recueillies, au moins 37 personnes, dont six membres de la police, ont été tuées et un nombre indéterminé d'autres individus blessés par les forces de sécurité, après que le *Civic United Front* (CUF, Front civique unifié) et d'autres partis d'opposition eurent appelé la population à manifester dans tout le pays. Des homicides, des actes de torture, des viols ainsi que des passages à tabac ont été signalés sur l'ensemble du territoire tanzanien, et la police paramilitaire semble avoir fait un usage abusif de la force, en particulier sur l'île de Pemba, où du gaz lacrymogène et des balles réelles ont été employés contre la population locale.

D'après les renseignements dont dispose Amnesty International, les personnes arrêtées ont été placées en détention au secret, et certaines d'entre elles ont été inculpées de rassemblement illégal. D'autres individus, qui ont été blessés au cours de heurts avec la police, sont hospitalisés sous surveillance policière. Les proches des personnes qui ont été interpellées et blessées ne sont pas autorisés à leur rendre visite. Certains n'ont pu établir où se trouvaient des membres de leur famille qui avaient été arrêtés, ou ce qui était advenu d'eux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Samedi 27 janvier, le CUF et d'autres mouvements d'opposition ont appelé la population à manifester dans tout le pays, en vue d'obtenir l'annulation des élections présidentielle et législatives de l'année dernière et l'organisation de nouveaux scrutins sur l'archipel semi-autonome de Zanzibar. Le 5 novembre 2000, de nouvelles élections avaient eu lieu dans un certain nombre des circonscriptions de Zanzibar, après que la communauté internationale eut dénoncé les irrégularités qui avaient entaché les premiers scrutins le 29 octobre. Les contestataires réclamaient également une réforme de la commission électorale et une révision de la Constitution de la République-Unie de Tanzanie et de celle de Zanzibar. Les autorités, qui ne cessent de tenter de museler l'opposition politique depuis plusieurs années dans l'archipel, notamment en emprisonnant des membres du CUF, a réagi en interdisant ces manifestations. Le CUF a passé outre à cette interdiction, en faisant valoir que la police n'était pas habilitée à restreindre l'exercice du droit à la liberté de réunion.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des personnes qui ont été placées en détention au secret, notamment de Mohammed Ali Yussuf, de Hamad Masaud Hamad, de Maulid Makame Abdallah, de Juma Othman Juma et d'Ahmed Seif, et efforcez-vous d'obtenir l'assurance qu'elles ne seront pas torturées ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez à la police de confirmer l'identité de tous les individus détenus ou hospitalisés sous surveillance policière ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les personnes détenues soient autorisées immédiatement et régulièrement à entrer en contact avec leur famille, à consulter des avocats et à recevoir les soins éventuellement requis par leur état de santé ;
- demandez instamment que ces personnes soient relâchées, à moins qu'elles ne soient inculpées d'infractions prévues par la loi ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que la police a fait un usage abusif de la force, et appelez les autorités à ouvrir dans les plus brefs délais une enquête impartiale, en vue de traduire en justice les responsables présumés ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles la police continue d'arrêter arbitrairement des sympathisants du *Civic United Front* (CUF, Front civique unifié), des militants de l'opposition et d'autres personnes.

APPELS À :**Président de la République-Unie de Tanzanie :**

President Benjamin Mkapa
President of the United Republic of Tanzania
Office of the President, PO Box 9120
Dar es Salaam, Tanzanie

Télégrammes : President Benjamin Mkapa, Dar es Salaam, Tanzanie

Fax : + 25551 113425 / + 255 222 11 3425

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Inspecteur général de la police tanzanienne :

Mr Omar Mahita
Inspector General of Police
Tanzania Police Headquarters
PO Box 9223, Dar es Salaam
Tanzanie

Télégrammes : Omar Mahita, Dar es Salaam, Tanzanie

Fax : + 255 51 136 556 / + 25551 118334 (via le ministère de l'Intérieur)

Formule d'appel : *Dear Inspector General*, / Monsieur l'Inspecteur général,

COPIES À :**Procureur général de la Tanzanie :**

Mr Andrex Chenge
Office of the Attorney General
PO Box 9050, Dar es Salaam
Tanzanie

Télégrammes : Mr Andrex Chenge, Dar es Salaam, Tanzanie

Fax : + 255 51 116 654

Formule d'appel : *Dear Attorney General*, / Monsieur le Procureur général,

Président de Zanzibar :

President Aman Abeid Karume
Office of the President of Zanzibar
PO Box 2422, Zanzibar
Tanzanie

Télégrammes : President Aman Abeid Karume, Zanzibar, Tanzanie

Fax : + 25554 233722

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Préfet de police de Zanzibar :

Police Commissioner of Zanzibar
Zanzibar Police Headquarters
PO Box 4220, Zanzibar
Tanzanie

Télégrammes : Police Commissioner, Zanzibar, Tanzanie

Fax : + 25554 233722 (via le bureau du Président)

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur le Préfet,

Procureur général de Zanzibar :

Mr Iddi Hassam Pandu
Attorney General of Zanzibar
Attorney General's Chambers
PO Box 239, Zanzibar
Tanzanie

Télégrammes : Mr Iddi Hassam Pandu, Zanzibar, Tanzanie

Fax : + 255 24 318 22 (via le bureau du Président)

Formule d'appel : *Dear Attorney General*, / Monsieur le Procureur général,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tanzanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 MARS 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*